



# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE CERCIER

## SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

#### Présents : 9

Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Favie LIZÉ, Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX, Pierre CHRISTEN, Antoine SEDZE.

#### Absent : 2

Christine SALLANSONNET, Adrien BILLET.

#### Procurations : 3

Ingrid JENNY (procuration à Antoine SEDZE), Bruno MOUCHE (procuration à Lionel PRICAZ), Barbara JUSTON (procuration à Patrice PRIMAULT)

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Quorum : 8

Guillaume CLERC est nommé Secrétaire de séance.

Approbation des deux comptes rendus

**Ordre du jour :**

- **Délibérations :**

**\* n° 2025/09/01 : APPROBATION AVENANT AU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR 2025-2026**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'actualiser le règlement des Services Péri-scolaires (Restaurant Scolaire, Garderie Péri-scolaire).

Afin d'assurer plus d'équité dans l'attribution des tarifs de la cantine scolaire, la commune a décidé de modifier la méthode de calcul du quotient familial utilisé pour déterminer le tarif applicable à chaque foyer.

Jusqu'à présent, le quotient familial de la **CAF** servait de référence. Or, notre situation de commune frontalière a mis en évidence certaines incohérences.

Pour garantir une égalité de traitement entre toutes les familles, le quotient familial sera désormais calculé à partir du revenu fiscal de référence figurant sur vos avis d'imposition. Cette méthode permet :

- d'utiliser une base de calcul commune à tous les foyers, qu'ils perçoivent ou non des prestations CAF,
- de fiabiliser et simplifier les démarches administratives,
- d'assurer une meilleure équité dans la répartition des tarifs de la restauration scolaire.

Concrètement, lors de l'inscription ou du renouvellement, il sera demandé de fournir les **avis d'imposition** des pères et mères afin de calculer le quotient familial du foyer.

A cet effet, il présente un avenant au règlement et les tarifs applicables.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention**

- **approuve** l'avenant au règlement des Services Péri-scolaires annexé à la présente,

- approuve les tarifs applicables aux services Péri-scolaires tels qu'indiqués dans le règlement,
- décide qu'il sera applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Confidentialité : adresse mail dédié, 2 personnes accès, possibilité de donner en visuel,

- ***Informations et questions diverses :***

## **1. Chauffage**

M. Sylvain BLONDON rappelle que M. Lionel PRICAZ et lui-même ont rencontré le technicien de l'entreprise DALKIA, chargée de la maintenance du chauffage des bâtiments communaux (mairie, école et salle polyvalente).

L'entreprise a informé la commune de sa volonté de mettre fin à la collaboration, préférant concentrer ses activités sur de plus grandes structures.

Elle a mis la commune en relation avec une société basée à Annecy (faisant partie du groupe DALKIA), susceptible d'assurer la ventilation, le nettoyage des hottes et le chauffage de l'école.

La commune devra donc contracter avec cette entreprise pour la partie ventilation et hottes, et possiblement avec l'électricien communal pour le chauffage de la mairie et de la salle polyvalente.

Cette réorganisation permettra de supprimer la ligne téléphonique dédiée à la maintenance du chauffage et de procéder à l'installation de la fibre optique dans le bâtiment.

---

## **2. Remise en état des routes communales**

L'entreprise ENROBALP est intervenue pour achever les travaux de voirie.

Quelques retouches restent à effectuer.

Un rendez-vous pour la réception définitive sera fixé prochainement avec M. Lionel PRICAZ, M. Sylvain BLONDON et l'entreprise.

---

## **3. Local commercial**

L'état des lieux a été réalisé à l'aide de la liste d'inventaire du matériel.

Tous les éléments étaient présents, bien que certains équipements soient abîmés.

La porte côté cuisine, donnant sur le balcon, est actuellement bloquée.

Bris de glace

La baie vitrée (occupant tout un pan de mur) est fendue à la suite d'une erreur des locataires (pose d'un chalumeau allumé contre la vitre).

Lors de l'aménagement du local en cuisine de restaurant, une cloison a été montée jusqu'à mi-hauteur de cette baie afin de permettre l'installation des meubles.

La réparation est donc impossible sans démonter toute la cuisine et la cloison pour accéder à l'encadrement complet de la vitre.

La baie vitrée se situe, côté extérieur, à 4 à 5 mètres du sol.

La découpe de la vitre est impossible en raison de sa composition (triple vitrage sécurisé).

Deux solutions sont envisagées :

- casser la vitre, monter un mur jusqu'à la hauteur de la cloison, puis poser une nouvelle vitre ;
- intervenir depuis l'extérieur en posant un film de protection sur la vitre (solution réduisant toutefois la luminosité).

La faisabilité de cette dernière option dans un ERP est en cours d'étude.  
Les devis sont en cours de réalisation.

---

#### **4. Périscolaire – Intervention de Mme Favie LIZÉ**

La rentrée s'est bien déroulée. L'équipe périscolaire a été renforcée par l'arrivée de l'ATSEM, qui encadre avec Mme Béatrice le groupe des grands pendant le repas.

La surveillance de la cour reste assurée par Mme Béatrice et Mme Fatima.

Mme Favie LIZÉ propose d'organiser une réunion de rentrée à destination des familles afin d'expliquer le fonctionnement du service et de présenter l'équipe.  
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

PPMS

La directrice de l'école travaille à l'actualisation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Étant donné que l'école, les locaux périscolaires et la mairie se trouvent dans le même bâtiment, elle propose une mutualisation du document.

Une rencontre a eu lieu entre l'équipe enseignante, M. le Maire et Mme Favie LIZÉ. Les enseignantes ont demandé la possibilité d'utiliser ponctuellement le lave-vaisselle de la cuisine communale.

Elles ont confirmé la participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre et transmis le planning d'utilisation de la salle du conseil, utilisée pour la motricité, la chorale et les spectacles depuis la création de la 4<sup>e</sup> classe.

---

#### **5. Porte de l'église**

L'entreprise TMI est intervenue à la demande de la commune pour remplacer la porte de l'église.

Cependant, la fermeture n'était pas satisfaisante. M. Lionel PRICAZ a demandé une nouvelle intervention afin d'ajuster le mécanisme avant la pose de la fermeture automatique.

Un devis sera également demandé pour la réparation de la porte du balcon du restaurant communal.

---

#### **6. Urbanisme**

M. Sylvain BLONDON interroge M. Joachim LACROIX concernant la date de démarrage des travaux sur l'OAP 2.

Il est indiqué que les délais de recours des tiers et de l'administration seront purgés fin novembre.

## **7. Toiture du bâtiment**

De nouvelles fuites sont apparues sur la toiture.

L'entreprise ayant effectué les réparations l'année précédente a été de nouveau sollicitée.

Le devis est en attente.

## **8. Agrandissement de l'assainissement collectif**

Pour rappel, l'assainissement collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le projet d'extension du réseau sur la commune est reporté, aucune subvention n'ayant été accordée pour le moment.

M. Sylvain BLONDON interroge M. le Maire sur le chantier de La Trossaz.

Ce dernier précise qu'il s'agit de travaux distincts, concernant l'amélioration du réseau d'eau potable, toujours d'actualité.

## **9. Container au cimetière**

Un container endommagé sur la plateforme de tri du cimetière a été temporairement remplacé par un container aérien.

Des travaux de réfection de la plateforme sont prévus pour 2026 par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

M. Joachim LACROIX déplore les reports successifs et estime que la commune est trop souvent reléguée en fin de liste.

M. Sylvain BLONDON et M. Patrice PRIMAUT précisent que les plateformes de Doret et de La Trossaz devraient débuter prochainement, l'entreprise CARUSO ayant été sollicitée.

## **10. Échange de terrain**

M. le Maire informe le conseil que les locataires agricoles d'une parcelle communale située au hameau des Pratz souhaitent procéder à un échange de terrain.

Il rappelle qu'en 2023, ces mêmes exploitants avaient déjà demandé la cession de cette parcelle, ce que la commune avait refusé afin de préserver son foncier.

Ils proposent aujourd'hui deux parcelles situées à proximité de la route départementale.

Le conseil municipal est invité à réfléchir à cette proposition, qui sera débattue lors d'une prochaine séance.

## **11. Chasse**

La chasse est fermée pour toute la saison 2025–2026.

Une réunion s'est tenue pour définir les conditions d'exercice sur le territoire communal de CERCIER.

L'arrêté préfectoral de fermeture reste en vigueur.

Les chasseurs demandent d'envisager une réouverture partielle en novembre, avec deux équipes distinctes chassant en semaines alternées.

Une nouvelle réunion sera organisée fin octobre avec l'ensemble des acteurs pour rechercher un consensus.

M. Patrice PRIMAULT se dit favorable à une reprise de la chasse, à condition que l'entente entre chasseurs soit rétablie.

M. Joachim LACROIX exprime des réserves quant à la sécurité si la cohésion de l'équipe n'est pas assurée, rappelant la responsabilité du maire en la matière.

M. Patrice PRIMAULT souligne par ailleurs la nécessité de la chasse pour limiter les dégâts causés par les chevreuils dans les vergers.

Les lieutenants de louveterie seront sollicités pour effectuer des battues administratives.

---

## **12. Fête de la Pomme et Marche "Octobre Rose"**

M. Guillaume CLERC sollicite la participation des membres du conseil municipal pour :

- La Fête de la Pomme, le 11 octobre, organisée par l'APE avec l'appui du Comité des Fêtes, qui proposera un repas composé de boudin noir ;
  - La Marche "Octobre Rose", le 18 octobre, suivie d'un repas sur place ou à emporter.
- 

## **13. Accident sur l'armoire "Fibre Orange"**

L'armoire de raccordement fibre, située sur le parking de la coopérative, a été endommagée par un véhicule dont le conducteur est inconnu.

Un signalement a été fait auprès d'Orange, qui doit intervenir pour sécuriser le site et remettre l'installation en état.

---

## **14. Cérémonie du 11 novembre**

M. Patrice PRIMAULT informe le conseil municipal que, comme chaque année, la commune organisera la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié.

Il rappelle également que ce jour correspond au repas des aînés et sollicite l'aide des conseillers pour la mise en place, le service et le nettoyage.

Un sondage WhatsApp sera réalisé pour connaître les disponibilités de chacun. La chorale et les enfants de l'école interviendront lors de la cérémonie.

Fin de la séance à 21h.

Le Maire  
Patrice PRIMAULT



Le secrétaire  
Guillaume CLERC

